

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	9	11

Séance du 10 novembre

L'an deux mil vingt-deux, le 10 novembre

Convocation 4/11/2022

Date d'affichage 4/11/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER – E. TRESCARTES F. EUSTACHE– P. LAMY-BOYET – S. CIOLEK épouse GREMY– C. GREGOIRE – H. CAPPELLAZZI- C BLARDAT-KATOUI- B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICIAO - -

Absents ayant donné pouvoir : P. BARDEL a donné pouvoir à C. DECUYPER – W. COLAS a donné pouvoir à P. LAMY-BOYET -- -

Absent excusé : C. GUILLAUME

Absent : A. DEGUY

Secrétaire : P. LAMY-BOYET

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTROLE DE LA STATION D'EPURATION : CHOIX DU PRESTATAIRE

Considérant qu'il est nécessaire de confier la surveillance et l'entretien de la nouvelle station d'épuration à un prestataire de services,

Considérant que le contrat est arrivé à échéance

Vu la proposition de la société SAUR pour un montant de 17375€ HT

Vu la proposition de la société SUEZ pour un montant de 26695€ HT

Considérant que la proposition de la SAUR est très satisfaisante

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de la société SAUR pour un montant de 17375€ HT

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention d'une durée de 3 ans avec la SAUR et toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Pascale LAMY-BOYET



Le Maire
Catherine DECUYPER

